



Délibération : DC\_2024\_077

## Conseil Communautaire du 30 septembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 58

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS a donné procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Christian CASTEL  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Colette WATREMEZ, Sabine BUFI a donné procuration à Thierry THIROUX, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, Monique JOLY  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE, Antoine BADIDI  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, CABOOR Sylvie  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

# **DÉLIBÉRATION POUR LA CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE BAIL SIGNÉ AVEC L'ASSOCIATION « A PETITS P.A.S »**

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_077**

Pièce jointe : - Avenant n°1 au contrat de bail conclu entre la 3CA et l'association « A PETITS P.A.S »

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 58

- - - - -

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

**Vu** le contrat de bail signé avec l'association « A PETIT PAS » le 25 janvier 2019, sous la référence A 2017 00236/EMD/MN/CC,

**Vu** la délibération DC 2021\_049 du conseil de communauté en date du 29 septembre 2021 approuvant l'opération « Jour de panier » ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Activités Economiques », réunie le 12 septembre 2024, ainsi que le Bureau Communautaire du 19 septembre 2024, ont émis un avis favorable.

## **I. Exposé des motifs**

Dans le cadre du **P**rojet **A**limentaire Territorial porté par le Parc Naturel Régional, la **C**ommunauté de **C**ommunes du **C**œur de l'Avesnois a souhaité expérimenter un dispositif de vente de produits locaux selon une approche en circuit court, sans contrainte pour les producteurs et les salariés. La mise en place de cette action dénommée « Jour de Panier » s'est appuyée sur le développement d'un chantier d'insertion responsable de la logistique et sur l'acquisition de matériel professionnel (camion frigorifique et chambre froide).

L'opération financé par la DRAAF dans le cadre de la mesure 13 de France Relance a été initiée pour une durée de 2 ans, et est arrivée à échéance le 31/12/2023.

Ce projet alimentaire avait une dimension expérimentale, afin de vérifier la viabilité de celui-ci avant un partage d'expérience à plus grande échelle et une déclinaison de plus grande ampleur par la suite.

Au niveau du CIAS, Jour de Panier a été un support d'activités et d'apprentissages intéressant. Le chantier proposait une formation différente et a permis aux CDDI de d'enrichir leur parcours et d'acquérir de nouvelles compétences.

A l'issue de la phase expérimentale début 2024, le CIAS a repris l'ensemble du dispositif « Jour de Panier », exerçant ainsi la totalité des tâches dans le cadre d'un chantier d'insertion autonome.

Néanmoins, les règles encadrant le fonctionnement d'un chantier d'insertion n'ont pas permis de développer l'activité en ce sens, et ont conforté l'idée que le projet demeure viable mais à partir d'un autre modèle économique et logistique.

Au cours de l'été 2024, l'opération « Jour de panier », telle que portée par le CIAS, a été stoppée, avec l'espoir qu'un acteur privé puisse tirer les enseignements de cette expérimentation et s'en saisir.

S'agissant du matériel dédié à l'opération, la communauté de communes reste propriétaire d'un camion frigorifique et d'une chambre froide installé dans les locaux d'A Petits Pas. Ce matériel, bénéficiant d'un financement accordé par la DRAAF à hauteur de 80 %, ne peut être revendu avant 5 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a mis en œuvre une stratégie d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, en particulier par l'installation d'un espace test agricole à Sains du Nord, dont la gestion a été confiée par voie de bail à l'association A Petits Pas. Gestionnaire de l'Espace, A Petits Pas a été sollicité récemment par un porteur de projet, souhaitant développer une activité de circuit court.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil de communauté de mettre à disposition de l'association « A Petits Pas », par avenant au contrat de bail, le camion frigorifique et la chambre froide.

Il est proposé d'approuver les termes du projet d'avenant au bail (joint à la présente) qui lie la Communauté de Communes et l'association A PETITS PAS en introduisant la liste du matériel supplémentaire mis à disposition et précisant les modalités d'utilisation :

- A l'article 1 portant sur la liste du matériel :
  - *Un camion frigorifique, de marque Renault Master III FG immatriculé EM-794-LH*
  - *Une chambre froide « Easy Bloc » 2150X2150X1915MM*
  
- A l'article 2 relatif à « destination/usage » :

*L'Association « A Petits Pas » est autorisée, dans le cadre de sa mission, à louer à des porteurs de projets identifiés sous le vocable couvé des parcelles de terres, des serres, du matériel agricole ou horticole, ainsi que matériel frigorifique.*

- A l'article 3 portant sur les charges et conditions relatives aux biens mobiliers :  
*Le locataire devra assurer, à ses frais, et sans recours contre le bailleur, l'entretien et les réparations du matériel horticole et frigorifique en ce sens.*

Les autres termes restent inchangés. L'application de cet avenant prend effet dès signature par les deux parties.

Ce projet d'avenant bénéficie d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 12 septembre 2024, et d'un avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance du 19 septembre 2024.

## **II. Dispositif décisionnel**

Le Conseil Communautaire,

**Où** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant au contrat de bail signé avec A PETITS PAS (annexé à la présente), confiant la gestion d'un camion frigorifique et d'une chambre froide dans le cadre des activités de l'Espace Test Agricole de Sains du Nord ;
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant au contrat de bail et tout document se rapportant à ce dossier

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 10/10/2024**  
**Reçu en préfecture le 10/10/2024**  
**Publié le 10/10/2024**  
**ID : 059-200043263-20241010-DC\_2024\_077-DE**